

COMMUNE DE VAL-DU-MAINE
Mairie
53340 VAL-DU-MAINE

Arrêté n° 19-2026 : PORTANT SUR LA SUSPENSION DES COURS EN RAISON DE LA CANICULE.

Le Maire de Val-du-Maine,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le bulletin de vigilance de Météo-France, plaçant le département de la Mayenne en vigilance orange canicule ;

Vu les recommandations sanitaires des autorités compétentes relatives aux épisodes de forte chaleur

Considérant les températures exceptionnellement élevées annoncées sur le territoire communal ;

Considérant l'absence de conditions permettant d'assurer l'accueil des élèves et du personnel dans des conditions satisfaisantes de sécurité et de santé ;

Considérant les températures relevées dans les locaux scolaires et le risque de déshydratation, de malaises et de coup de chaleur ;

Considérant qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires à la protection de la population, notamment des enfants,

ARRETE

Article 1

Les cours de l'école de Val-du-Maine, située au 12 rue de Commeré à Ballée, sont suspendus le 25 juin 2026.

Article 2

Cette suspension concerne l'ensemble des activités d'enseignement dispensés dans l'établissement durant la période mentionnée à l'article 1.

Article 3

Les familles seront informées sans délai par tout moyen approprié (affichage, site internet communal, courriel, application scolaire, réseaux de communication municipaux).

Article 4

Le présent arrêté pourra être modifié ou levé dès lors que les conditions météorologiques permettront à nouveau un accueil des élèves dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

Article 5

Le maire, les services municipaux concernés ainsi que le directeur de l'école sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Le présent arrêté sera affiché et publié et transmis à :

- Madame la Préfète de la Mayenne ;
- Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale ;
- Monsieur/ Madame l'Inspecteur de l'Éducation nationale compétente.

Fait à Val-du-Maine

Le 23 juin 2026

Le Maire

Martine RICORDEAU-MAILLET

